



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 1980

L'an mil neuf cent quatre vingt, le sept septembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean POUSSON, Maire.

Etaient Présents : MM. PUEYO - MACIAS - BAROUSSE Adjoints - BOYER - BONNEFOI - GALAN - BORDES - TORNAMORELL - COVA - ORLIAC - BEYRET - POUJOL - COUSPEYRE - GUCHENS - REN.

Absents : MM. CHANFREAU - JORDA - MAS - MORENO.

M. MAS a donné procuration à M. BORDES
M. MORENO a donné procuration à M. MACIAS
M. CHANFREAU a donné procuration à M. BONNEFOI
M. JORDA a donné procuration à M. GUCHENS.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des remerciements émus qu'il a reçus de M. Bouché et de Mme Nogues, à la suite des deuils qui les ont frappés.

Il parle également du décès de Mme ROMUALD. Il sera nécessaire d'installer le téléphone au plan d'eau.

Monsieur MACIAS donne lecture du Procès verbal de la séance précédente.

M. BONNEFOI souligne que le tarif de 7,50 F pour les repas de la cantine est valable pour le 1er trimestre seulement, et révisable.

Il précise également que l'arriéré de France Industries serait de 68 500 F.

M. le Maire répond que M. le Percepteur lui a indiqué que tout était pratiquement réglé : 1977 - 1978 et 1979.

M. le Maire demande à passer à la désignation des délégués aux sénatoriales, objet de la réunion de ce jour, et constitue le bureau :

les deux plus âgés : MM. GALAN et PUEYO
les deux plus jeunes : MM. BOYER et MACIAS
Président : Jean POUSSON.

Le Conseil a élu Secrétaire M. MACIAS.

Monsieur le Président a donné lecture :

1° Des articles transcrits ci-contre du code électoral.

2° Du Décret n° 80-640 du 7 août 1980 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs,

3° De l'arrêté préfectoral du 20 août 1980 portant convocation des Conseils Municipaux en vue de l'élection des délégués chargés d'élire les Sénateurs.

ELECTION DES DELEGUES

1° TOUR DE SCRUTIN

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 7 délégués.

Usage étant fait des procurations,

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 10 heures 30. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	20
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

ONT OBTENU :

M. BOYER	19 voix	M. PUEYO	13 voix
M. BORDES	18 voix	M. MORENO	12 voix
M. MAS	17 voix	M. ORLIAC	12 voix
M. MACIAS	14 voix	M. CHANFREAU	9 voix
		M. BONNEFOI	9 voix
		M. GUCHENS	9 voix.

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

M. BOYER qui a déclaré accepter le mandat.
 M. BORDES qui a déclaré accepter le mandat
 M. MAS qui a déclaré accepter le mandat
 M. MACIAS qui a déclaré accepter le mandat
 M. PUEYO qui a déclaré accepter le mandat
 M. MORENO qui a déclaré accepter le mandat
 M. ORLIAC qui a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection de 5 suppléants..

1^o Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

ONT OBTENU :

M. BATBIE	10 voix	M. BONNEFOI	8 voix
Mme TALAVERA	10 voix	M. CHANFREAU	8 voix
M. PORTET	10 voix	M. GUCHENS	7 voix
M. COUSPEYRE	11 voix	M. BEYRET	8 voix
M. GALAN	11 voix	M. TORNAMORELL	7 voix.

Ont obtenu la majorité absolue et ONT ETE PROCLAMES SUPPLEANTS :

M. GALAN qui a déclaré accepter le mandat
 M. COUSPEYRE qui a déclaré accepter le mandat
 M. BATBIE qui a déclaré accepter le mandat
 M. PORTET qui a déclaré accepter le mandat
 Mme TALAVERA qui a déclaré accepter le mandat.

La séance a été levée à 11 heures. Et ont signé les membres présents :